



Inapte par le medecin du travail

Par Marsio

Bonjour je suis actuellement en pose depuis plus de 27 ans je voudrais savoir quel sont les indemnité que je vais avoir le droit si je suis inapte par la médecine du travail cordialement

Par morobar

Bonjour,
je suis actuellement en pose depuis plus de 27 ans
Pas trop fatigué par le boulot ?
Je corrige je pense que vous avez voulu écrire en "poste".
Si tel est le cas, vous prenez votre convention collective pour calculer les indemnités de licenciement.